



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MERCREDI 28 MARS 2018**

Secrétaire de séance : Alain Chaussende

### **► Validation des comptes-rendus des précédentes séances du Conseil Municipal :**

Les comptes-rendus des réunions de Conseil Municipal du 13 février et 7 mars 2018 ont été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ces documents.

### **► Compte-rendu des délégations du Maire :**

- M. le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise SEDI Equipement pour la restauration et la reliure des registres d'état civil de 1930 à 1939 (280 € HT), la reliure de l'état civil de 2000 à 2009 (330 € HT) et la reliure des délibérations et arrêtés du maire de 2012 à 2016 (115 € HT) pour un montant total de 870 € TTC.
- M. le Maire nous informe de l'achat d'un écran 24 pouces pour la bibliothèque chez GC Info pour un montant de 180 € TTC.
- M. le Maire nous informe de la signature du compromis pour l'acquisition du bâtiment Boinon dans le cadre du projet de bar-restaurant. L'acte définitif sera signé au plus tard le 15 juin.

### **► Approbation des comptes administratifs 2017 (budgets : général et assainissement) :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2017, pour le budget principal et pour le budget annexe d'assainissement.

Pour le budget principal, l'excédent annuel de fonctionnement est de 81 767,77 € et on note un déficit annuel d'investissement de 30 177,78 €.

Pour le budget annexe assainissement, on note un excédent annuel de fonctionnement de 2 573,82 € et un déficit annuel d'investissement de 21 201,66 €.

Après reprise des soldes antérieurs, le budget principal présente les résultats propres cumulés suivants : 657 149,80 € pour le fonctionnement et - 78 890,04 € pour l'investissement. Pour le budget assainissement, les résultats propres cumulés sont les suivants : 29 574,46 € pour le fonctionnement et - 20 719,92 € pour l'investissement.

Après discussion et réponse aux différentes questions, M. le Maire se retire de la salle pour faire procéder au vote. Le compte administratif du budget principal est approuvé à l'unanimité, ainsi que celui de l'assainissement.

### **► Approbation des comptes de gestion 2017 (budgets : général et assainissement) :**

M. le Maire nous demande d'approuver les comptes de gestion présentés par M. Le Naour, receveur principal, qui sont en tout point identique aux comptes administratifs présentés précédemment.

Ces comptes de gestion sont approuvés, à l'unanimité.

### **► Affectation des résultats budgétaires 2017 (budgets : général et assainissement) :**

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017 et considérant qu'il y a lieu de respecter l'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des excédents de fonctionnement.

Pour le budget principal : considérant que le déficit d'investissement cumulé s'élève à 78 890,04 € et que les restes à réaliser présentent un déficit de 261 500 € (*halle-préau en cours*), il est obligatoire de virer, de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, la somme de 340 390,04 € et le solde de 316 759,76 € sera reporté en recettes de fonctionnement, pouvant servir, selon les besoins, au financement des futurs projets d'investissements.

Pour le budget annexe assainissement : considérant que le déficit d'investissement cumulé s'élève à 20 719,92 €, et en l'absence de restes à réaliser, il est obligatoire de virer cette même somme, de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et le solde de 8 854,54 € sera reporté en recettes de fonctionnement, pouvant servir selon les besoins, au financement des futurs projets d'investissements.

Cette délibération est adoptée, à l'unanimité.

**► Vote des budgets prévisionnels 2018 (général, assainissement, lotissement) :**

M. le Maire nous fait une présentation détaillée des budgets primitifs (principal et assainissement) pour l'année 2018, résultant des travaux de la commission Finances.

Le budget principal (dont excédent reporté de 316 759,76 €) s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 773 568,26 €. Pour l'investissement (dont déficit reporté de 78 890,04 €), il s'équilibre en recettes et dépenses à 952 069,36 €.

Le budget annexe assainissement s'équilibre, en recettes et dépenses d'exploitation, à 19 164,05 € (dont excédent reporté de 8 854,54 €) et, en recettes et dépenses d'investissement, à 44 173,29 € (dont déficit reporté de 20 719,92 €).

Le budget annexe lotissement s'équilibre, en recettes et dépenses (investissements), à la somme de 20 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets pour 2018, tant pour le budget principal, que pour les budgets annexes assainissement et lotissement.

**► Avenant / marché public de travaux Halle-Préau (lot n°9 : électricité-courants faibles) :**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal un projet d'avenant au marché de travaux établi par le cabinet d'architecture Atrium 21, concernant la construction de la Halle-Préau. Il précise que des travaux supplémentaires sont à réaliser concernant l'électricité (*changement de modèles de luminaires à LED et variateurs*).

Entreprise	Montant de base H.T	Avenant 1	Total H.T	Variation
E.G.D.B Lot n ° 9 (Electricité - Courants faibles)	9 468,40 €	2 531,62 €	12 000,02 €	26,74 %

M.le Maire informe qu'il est nécessaire de faire un avenant, la variation du montant des travaux dépassant les 5 %.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les travaux et coûts supplémentaires.

**► Convention de partenariat avec Montrottier (mise en commun de moyens techniques) :**

Daniel Vermare présente la convention qui a pour objet la mise en commun de matériels et de personnels entre les communes de Longessaigne et Montrottier, dans un souci de bonne organisation et de mutualisation des services. Cette convention permettra de mieux rentabiliser les matériels détenus par les deux communes, tout en augmentant la gamme de matériels utilisables.

Le Conseil Municipal valide cette convention, à l'unanimité.

**► Demande de subvention "Amendes de Police" : autorisation de dépôt :**

*Cette demande est reportée au prochain conseil.*

**► CAUE : adhésion et cotisation 2018 :**

M. le Maire informe de la proposition d'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Cette adhésion permettrait l'apport de conseils et d'aide à l'aménagement urbain (8 jours de conseil par an gratuits pour les communes de moins de 3500 habitants), notamment pour le choix des opérateurs et aménageurs du futur lotissement communal.

Le coût de l'adhésion est de 200 € par an. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**► Délibération Convention assistance juridique 2018 :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a recours à la mission d'assistance juridique du Centre de Gestion du Rhône depuis 1995 (mise à disposition de juristes auprès des communes pour répondre à diverses questions). Le coût de la participation communale pour l'année 2018 est fixé à 521 € (contre 517 € en 2017).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette participation.

► **Projet Lotissement : consultation d'opérateurs ou aménageurs :**

La commission Urbanisme se réunira afin de sélectionner les opérateurs ou aménageurs auxquels sera envoyé le cahier des charges établi par le CAUE.

► **Compte-rendu de réunions des commissions communales et intercommunales :**

- Jean-Paul Ducreux fait un compte-rendu de la commission intercommunale Culture.
- Alain Chaussende fait un compte-rendu de la commission intercommunale Assainissement et de la réunion du Syndicat des Eaux (SIEMLY).

► **Maîtrise d'oeuvre (architecte) pour les travaux d'aménagement du bar-restaurant :**

*Ce point a été ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.*

Consécutivement à l'achat du bâtiment Boinon, la prestation demandée à la société d'architecture Choulet doit être revue. En conséquence, une nouvelle proposition d'honoraires a été validée pour un montant total de 24 000 € HT, pour une mission globale. Le contrat à signer avec l'architecte devra préciser que si le projet n'aboutit pas pour diverses raisons, la prestation se limitera aux phases 1 et 2, à savoir : l'état des lieux et avant-projet pour un montant de 7 485 € HT.

► **Informations et questions diverses :**

- Bibliothèque municipale : le rapport d'activités 2017 sera présenté, par les bénévoles, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.
- Convocation des élus : l'ensemble des élus municipaux acceptent l'envoi des convocations, aux réunions de Conseil Municipal, par voie électronique.